

minant, je fais cette prédiction qu'avant que tout soit fini, les principales compagnies de navigation seront prêtes à composer avec le Dominion du Canada.

M. IRVINE: Le ministre qui vient de reprendre son siège a été aussi intéressant que d'habitude, s'il n'a pas été aussi convaincant. Le débat a déjà été long, et il ne semble pas qu'il soit près de prendre fin: ce devrait être une preuve de l'importance de la question. Et cette importance n'est pas attribuable uniquement au cas particulier qui nous occupe, mais aussi à un autre état de choses de plus grosse conséquence. Tout comme le siècle dernier a vu une concurrence très acharnée, qui a conduit aux coalitions et aux trusts de l'heure actuelle, notre époque est témoin des efforts de tous les gouvernements en vue de mâter ces coalitions et ces trusts, pour que les avantages qu'on pourrait en retirer profitent au public, sans que ces coalitions ou trusts puissent soustraire aux frais du public, un injuste bénéfice. C'est à cause de l'importance de cette question examinée à ce point de vue, et aussi parce qu'il s'agit d'une subvention à une compagnie particulière, sans raison apparente et sans aucun bénéfice découlant de cette opération, que je crois de mon devoir de prendre la parole en cette occasion. Je veux, au surplus, expliquer l'attitude que mon collègue et moi, nous serons tenus de prendre sur cette question. Enfin je voudrais exposer ce qui, selon moi, est un point de vue un peu différent de ce qui a été jusqu'ici apporté, à savoir si l'on est en droit d'attendre des résultats de ce projet ou non.

La première question à étudier est celle de savoir s'il existe une coalition ou non. L'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux dit que cela importe peu. Malgré le fait que le projet repose sur la supposition qu'il existe une coalition le ministre nous déclare maintenant qu'il importe peu de savoir s'il en existe ou non. Mais le Gouvernement a chargé un monsieur de s'enquérir de la chose et ce dernier a présenté un rapport pour l'instruction de la députation; un rapport destiné à démontrer qu'il existe une coalition et que la convention à laquelle le Gouvernement désire être partie est le moyen de dissoudre cette coalition. Mais force m'est de déclarer, monsieur l'Orateur, que je n'en suis pas venu à la conclusion qu'il existe une coalition, en lisant le rapport Preston. Si je devais prendre ce rapport au sérieux, abstraction faite de la déclaration catégorique de l'auteur, j'en viendrais à la conclusion qu'il n'y a pas l'ombre d'une coalition. Il dit dans une partie du rapport, citant une lettre d'un fabricant dont il ne divulgue pas le nom:

Je reçois chaque semaine des représentants des compagnies de navigation qui se plaignent de la petite quantité de fret qui se présente.

Il voudrait nous faire croire que des compagnies de navigation ont formé une coalition et tramé une conspiration contre le Canada et que les agents de ces compagnies à Montréal se sont plaints aux expéditeurs de n'avoir pas de cargaisons pour remplir leurs vaisseaux vides. Pour sûr, cette coalition ne se lamenterait pas au sujet du manque de fret et n'amènerait pas aux ports des navires dans l'espoir d'obtenir du fret qu'elle aurait supprimé de propos délibéré. Si vous voulez, messieurs, passer à la page 18 du rapport, vous trouverez un tableau de chiffres censé démontrer l'établissement de prix très élevés au détriment du commerce anglais et canadien, en particulier en 1924.

M. Preston donne ce tableau pour prouver qu'il existe une coalition et qu'elle a ourdi une conspiration au détriment du commerce canadien et anglais. Il démontre par cette colonne de chiffres qu'en 1924 les cours du fret ont été bien plus élevés du Canada aux ports anglais qu'aux ports européens. Mais messieurs, si vous voulez bien consulter la colonne de chiffres pour 1923, vous constaterez le contraire, de sorte que si M. Preston avait publié son rapport cette année-là, il eût été obligé de dire: "Oui, il existe une coalition, mais c'est une conspiration contre le commerce européen et à l'avantage de la Grande-Bretagne, et du Canada." Il est donc heureux, pour le Gouvernement, je pense, que ce rapport ait été fait en 1924. Je ne conclus pas à l'existence d'une coalition sur la simple affirmation de ce monsieur.

J'aurais une autre raison d'être sceptique, au sujet de l'existence d'une coalition, si je devais me contenter des renseignements fournis par ce rapport ou par le Gouvernement, et c'est le projet préconisé pour vaincre la coalition. Cela seul semble constituer une présomption que s'il existe une coalition, elle n'est pas très bien organisée et très considérable, car les dix navires proposés ne pourraient détruire une très grande coalition. Toutefois, je crois qu'il existe une coalition, d'abord à cause de ce que je sais de l'évolution survenue depuis un siècle dans notre vie industrielle et commerciale. La concurrence dans le domaine de l'industrie et du commerce a amené inévitablement la constitution de coalition de forces à peu près égales pour leur avantage mutuel. En d'autres termes, la coopération que les cultivateurs de ce pays ont choisie pour leur politique, que les associations ouvrières de ce pays adoptent dans une large